

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2014

Sommaire

Message du président	page 3
Présentation des activités 2014	page 4
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 4</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 5</i>
<i>Bonis restitués</i>	<i>Page 5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 6</i>
Comptes de l'exercice	page 7
<i>Bilan au 31 décembre</i>	page 7
<i>Comptes de résultats</i>	<i>Page 8</i>
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>page 8</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 13
Statistiques.....	page 15

Message du Président

Lorsque l'on se penche sur l'histoire des *Monte di pietà* de la renaissance italienne aux Crédits municipaux, organisés dans leur forme moderne, un trait commun est frappant : les institutions publiques de prêts sur gage ont émergé dans un rapport de tension entre un gain sur un crédit et un crédit par service. Notre époque n'est pas exempte de cette confrontation, et les crises économiques, sociales, écologiques qui continuent de secouer notre quotidien n'ont fait que l'exacerber.

Si l'on croit l'usure moyenâgeuse révolue, il suffit de constater que les *payday loans* ou les crédits à la consommation sur l'heure sont florissants ; les gains tirés sur le patrimoine en or ont rarement été aussi convoités et les moyens pour l'aliéner n'ont jamais été aussi rapides et faciles. Face à cette économie de l'appauvrissement basée sur la destruction du patrimoine, il convient de rappeler avec force que l'alternative posée par les caisses publiques de prêts sur gages est celle du service. Un service offert à tout un chacun d'obtenir un prêt en limitant le risque de perdre son bien, une prestation qui, par essence, ne peut avoir le gain pour seule finalité. La vente finale du bien gagé est, à ce titre, vu comme une sorte d'échec, même si celui-ci est pallié par la remise des bonis à son propriétaire original.

En ce sens, un tel service pourrait-il conserver sa vocation première dans un schéma concurrentiel et privé ? L'avenir nous le dira.

Ce qui est certain c'est que la CPPG doit évoluer avec ses usagers et leurs demandes nouvelles : plus d'accessibilité, une meilleure visibilité, une interface mieux connectée entre nous et le citoyen. Ces défis, le personnel de la Caisse de prêts sur gages et le Conseil d'administration en sont conscients. Des réponses ont été mises en chantier et verront leur concrétisation durant cette année.

Ces solutions sont certes techniques et méthodologiques mais elles sont avant tout humaines. Et je me permettrais d'employer un ton plus personnel pour évoquer toute ma gratitude, ma considération et ma reconnaissance à celles et ceux, qui, au sein de la CPPG, se sont dédiés à cette belle et formidable tâche. Ces femmes et ces hommes, employés de la CPPG, sont des professionnels qui ont des qualités liées à leur métier mais ont surtout des qualités de cœur qu'il ne faut pas passer sous le silence des rapports et des bilans. Comment en serait-il autrement : pour venir en aide aux gens, il faut commencer par les comprendre, saisir leurs attentes et partager une démarche commune.

Cette vocation de service, pour Genève, est au cœur de la philosophie et la politique de la Caisse publique de prêts sur gages. Je forme le vœu qu'elle guide encore longtemps son action et ses choix pour le futur.

Pablo Garcia
Président
du Conseil d'administration

Présentation des activités de l'exercice 2014

Octroi de prêts

Toute personne domiciliée sur le territoire suisse peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

<u>Statistique sur les prêts accordés</u>				
Montant des prêts	2014		2013	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
jusqu'à Fr. 100.00	412	Fr. 25'015.00	393	Fr. 25'410.00
Fr. 101.00 à Fr. 200.00	429	Fr. 66'675.00	425	Fr. 66'900.00
Fr. 201.00 à Fr. 500.00	868	Fr. 296'520.00	808	Fr. 277'875.00
Fr. 501.00 à Fr. 5'000.00	1'411	Fr. 2'042'480.00	1'464	Fr. 2'088'580.00
supérieurs à Fr. 5'000.00	80	Fr. 853'750.00	82	Fr. 972'160.00
Total	3'200	Fr. 3'284'440.00	3'172	Fr. 3'430'925.00

Globalement, une stabilité dans le nombre de prêts accordés, avec un fléchissement sur la valeur des prêts supérieurs à Fr. 5'000.00 dont la valeur moyenne de Fr. 10'600.00, chiffre qui dénote l'utilité du prêt sur gages pour les personnes qui ont eu les moyens d'acquérir des objets de valeur et qui sont à court de liquidités.

<u>Statistique sur la valeur des prêts</u>				
<u>Bijoux</u>				
	2014		2013	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'158	Fr 6'199'395.00	4'077	Fr 5'933'375.00
Prêts accordés	3'079	Fr 3'218'570.00	3'071	Fr 3'368.100.00
Prêts repris	2'709	Fr. 2'734'220.00	2'782	Fr. 2'959'925.00
Prêts soldés par vente	152	Fr. 117'735.00	208	Fr 142'155.00
Solde au 31 décembre	4'376	Fr 6'566'010.00	4'158	Fr 6'199'395.00
<u>Divers (tableaux, manteaux, etc.)</u>				
	2014		2013	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	513	Fr. 79'145.00	522	Fr. 70'560.00
Prêts accordés	121	Fr- 65'870.00	101	Fr. 62'825.00
Prêts repris	99	Fr. 66'360.00	94	Fr. 51'090.00
Prêts soldés par vente	8	Fr. 4'280.00	16	Fr. 3'150.00
Solde au 31 décembre	527	Fr. 74'375.00	513	Fr. 79'145.00

Au 31 décembre 2014, 4'903 prêts étaient en cours avec 2'542 clients différents, contre 4'671 prêts pour 2'463 clients au 31.12.2013.

Nombre de nouveaux clients enregistrés

2010	2011	2012	2013	2014
503	434	379	430	442

Le renouvellement de la clientèle est stable. Il est indispensable pour maintenir l'activité et remplacer ceux qui ne font plus appel aux prestations (amélioration de la situation financière, objets perdus ou vendus, décès, départ de la Suisse, etc.).

Les nouveaux clients connaissent en général l'établissement par Internet ou par le bouche-à-oreille.

Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou pas retirés sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, deux ventes aux enchères ont été organisées les 15 mai et 27 septembre 2014 (contre trois les années précédentes).

	2014 (2 ventes)	2013 (3 ventes)	Moyenne par vente 2007-2014
Nombre de lots vendus	339	448	201
Produits des ventes	Fr. 285'704.00	Fr 372'170.00	Fr. 147'447.20

Le produit des ventes permet le remboursement des prêts, le paiement des intérêts et frais dus, le solde éventuel étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2014, 160 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes (224 en 2013).

Les ventes constituent également une source importante des recettes de l'établissement grâce à la commission de vente prélevée. La suppression exceptionnelle d'une des ventes a influencé les recettes et les dépenses.

Bonis restitués

Les ayants-droits des bonis sont avisés systématiquement de leur droit, après les ventes des objets. Cette politique active et adéquate aura une incidence sur les résultats finaux de ces prochaines années, car le montant des bonis périmés, acquis à la CPPG ira en diminuant.

	2011	2012	2013	2014
Bonis restitués	124	116	295	155
Montant	Fr. 170'669.20	Fr. 183'706.15	Fr. 274'319.20	Fr. 194'728.00
Solde au 31.12	Fr. 837'180.95	Fr. 770'979.65	Fr. 599'400.00	Fr. 460'778.25

Faits marquants

Les mandats des membres du Conseil d'administration ont été renouvelés le 1^{er} juin 2014. A cette occasion, trois nouveaux membres sont entrés en fonction en remplacement de MM. Luc Ricou, Jean Métrailler et Frédéric Vallat qui ont manifesté leur volonté de mettre un terme à leur mandat. Ils étaient en fonction depuis respectivement 1994, 1996 et 2012. Les deux premiers ont assumé les fonctions de président et d'administrateur-délégué pendant de nombreuses années.

L'augmentation de la valeur des prêts accordés, ainsi que la restitution des bonis aux ayant-droit a eu un impact important sur la trésorerie. L'Etat de Genève a accepté d'augmenter la limite supplémentaire temporaire du Cashpooling de Fr. 250'000 à Fr. 600'000, en plus de la limite de Fr. 500'000. Afin de réduire l'avance de l'Etat, des démarches ont été entreprises pour l'octroi d'un prêt par la Banque cantonale de Genève.

Une personne privée a obtenue de l'Etat de Vaud l'autorisation d'ouvrir un établissement accordant des prêts sur gages à Lausanne. Cette concurrence régionale n'a pas eu d'effet sur la fréquentation de la CPPG. Elle est à saluer, car bénéfique pour les clients suisses romands qui auront moins de trajet à effectuer.

Des contacts avec l'administration des douanes ont eu lieu pour examiner la possibilité que des personnes résidant en France voisine puissent obtenir des prêts, l'objectif étant d'augmenter le potentiel de la clientèle. La CPPG reste dans l'attente d'une décision.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2014	2013
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	66'283.58	157'146.41
Prêts sur gages	5'908'356.95	5'494'802.49
Provisions sur pertes	-150'0000.00	-100'000.00
Autres créances à court terme	27'657.40	18'190.65
Total actif circulant	5'852'297.93	5'570'139.55
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	910'000.00	942'000.00
Transformations	242'155.00	257'290.00
Mobilier	1'900.00	3'800.00
Installations fixes	8'808.00	7'911.00
Equipement informatique	3'420.00	5'819.00
	1'166'283.00	1'216'820.00
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	1.00	3'311.00
Total actif immobilisé	1'166'274.00	1'220'131.00
TOTAL	7'018'581.93	6'790'270.55
<u>PASSIF</u>		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
Bonis non périmés	460'778.25	599'400.00
Avance Etat de Genève	976'940.65	699'032.70
Autres dettes à court terme	61'193.25	26'450.75
	1'498'912.15	1'324'883.45
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers	2'898'912.15	2'724'883.45
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale	2'395'000.00	2'399'000.00
Réserves spéciales	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	387.10	441.53
Résultat de l'exercice	54'282.68	-4'054.43
Total fonds propres	4'119'669.78	4'065'387.10
TOTAL	7'018'581.93	6'790'270.55

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2014	2013
Droits fixes	204'902.10	214'204.25
Intérêts	432'271.51	402'158.07
Recettes des ventes	64'243.80	97'146.65
Autres produits sur prêts	44'442.45	49'064.20
Autres recettes d'exploitation	13'487.25	19'517.20
Total des produits d'exploitation	759'347.11	782'090.37
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	-17'853.70	-28'684.70
Frais de personnel	-526'591.75	-546'296.35
Frais généraux	-154'099.63	-139'539.15
Amortissements	-58'588.20	-62'585.00
Total des charges d'exploitation	-757'133.28	-777'105.20
Résultat d'exploitation		
	2'213.83	4'985.17
Intérêts actifs	18.00	50.00
Intérêts passifs	-37'541.00	-37'541.00
Total	-37'523.00	-37'591.00
Résultat ordinaire		
	-35'309.17	-32'505.83
Recettes parkings	23'330.20	20'092.55
Bonis périmés	116'258.65	108'154.90
Bénéfice avant charges et produits extraordinaires		
	104'282.68	128'247.45
Autres charges extraordinaires	-50'000.00	-100'000.00
Diminution de charges exercices antérieurs	0.00	-203.95
Résultat net	54'282.68	-4'054.43

Légère baisse identique (environ -3%) des recettes et charges d'exploitation qui aboutissent à un résultat d'exploitation ordinaire très proche de celui de 2013.

Le résultat net est supérieur à 2013 uniquement par le montant de la provision pour charges extraordinaires qui concernent la provision des intérêts pour les prêts des objets séquestrés.

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (ci-après CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration de la CPPG.

2. Conseil d'administration

Le mandat des membres du Conseil d'administration a été renouvelé le 1^{er} juin 2014 pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'au 31 mai 2018.

Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2014)		En fonction depuis
Président	M. Pablo Garcia	1 ^{er} mars 2006
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz	1 ^{er} mars 2006
Secrétaire	M. Gregory von Niederhäusern	14 avril 2011
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **	22 août 2006
Membres	Mme Lorella Bertani **	1 ^{er} juin 2014
	Mme Sarah Delacoste	1 ^{er} octobre 2012
	Mme Massan Missoh-Dzikunoo	1 ^{er} juin 2014
	M. Kilian Riviera	1 ^{er} octobre 2012
	Mme Christine Tomassi	1 ^{er} juin 2014

** nommés par le Conseil d'Etat

Le Président, la Vice-présidente, le secrétaire et l'administrateur-délégué peuvent se réunir en tant que Bureau de l'établissement pour préparer des dossiers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Trois changements sont intervenus au 1^{er} juin 2014, avec le départ de MM. Luc Ricou, Jean Métrailler et Frédéric Vallat, remplacés par Mmes Bertani, Missoh-Dzikunoo et Tomassi. Ces trois nouvelles administratrices ont été accréditées par la FINMA conformément aux dispositions légales de la Loi sur le Blanchiment d'argent (LBA).

Les quatre membres du Bureau de la précédente législature ont été reconduits dans leur fonction.

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif du personnel est de

- Trois postes à 100%
- Un poste à 90%
- Un poste à 50%

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Lors des ventes aux enchères, l'effectif a été renforcé par trois personnes (une pendant l'exposition, deux le jour de la vente).

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2014, les conditions étaient les suivantes :

Prêts ne dépassant pas Fr. 250.00 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251.00 à Fr. 500.00, quel que soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500.00 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou droit fixe) pour les prêts supérieurs à Fr. 250.00	6,5%
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée. Le prêt garantis par du bétail n'est plus sollicité depuis de très nombreuses années, mais il subsiste dans les conditions pour des raisons légales.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « Duchosal Berney SA ». Cette organe rempli les exigences légales d'agrément définis dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. RFC Révision fiscalité Conseil SA a effectué cet audit le 16 avril 2014 pour l'exercice 2013. Le rapport a été transmis à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, ci-après la FINMA.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistré auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), institution qui est le résultat de la fusion entre la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Au 31 décembre 2014, six actifs (quatre hommes, dont un en arrêt de travail prolongé, et deux femmes) étaient assurés.

8. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Base d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

Principes d'évaluation des postes du bilan

Liquidités : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses

Prêts : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire.

Immeuble	2 %	Système alarme	20 %
Matériel, mobilier	20 %	Rénovation locaux et sécurité	5 %
Installation fixe	10 %	Matériel informatique	25 %

Immobilisations incorporelles : Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire et les règles suivantes :

- Logiciels & développements informatiques 25 %.
- Seules les améliorations supérieures à Fr. 3'000.00 sont activées et amorties (depuis l'exercice 2010).

Transactions avec l'Etat de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1^{er} janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Le montant disponible est de Fr. 500'000.00, des augmentations temporaires renouvelable ont été mises en place pour faire face aux besoins de trésorerie du service. Au 31 décembre 2014, la limite est de Fr. 1'100'000.00.

Actifs mis en gage

La part de copropriété de l'immeuble, porté au bilan pour Fr. 910'000.00, est gagé par cédule hypothécaire de Fr. 1'400'000.00 pour un prêt hypothécaire de même montant au taux fixe de 2.6815 % l'an net jusqu'au 6 septembre 2021, sans possibilité d'amortissement extraordinaire et/ou de dénonciation au remboursement de part et d'autre.

Valeur assurances-incendie des immobilisations corporelles

	2014	2013
Copropriété immeuble à 121 o/oo	Fr. 1'831'308.00	Fr. 1'839'495.00
Immobilisations corporelles	Fr. 250'000.00	Fr. 250'000.00

Analyse des risques

Le tableau des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi.

9. Approbation des comptes

Les comptes 2013 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2014 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

10. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel. Néanmoins, compte tenue de la longueur de la procédure (plus de 4 ans), une provision de Fr. 150'000.00 est constituée.

Rapport de l'organe de contrôle



duchosal berney

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la

Caisse Publique de Prêts sur Gages, Genève

Mesdames, Messieurs,

duchosal berney sa

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

24, avenue de Champel
case postale 382
1211 Genève 12
T +41 22 823 65 00
F +41 22 346 81 81

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Publique de Prêts sur Gages, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des immobilisations, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de variation des provisions et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

duchosalberney.ch

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



 membre de la chambre suisse



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes ou aux dispositions légales fédérales et cantonales, et à la directive transversale de l'État de Genève relative à la « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées » et aux normes Swiss GAAP RPC.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes relatif aux « affaires exceptionnelles en suspens », qui traite des bijoux déposés par une cliente, ayant fait l'objet de saisie conservatoire pénale par le Ministère public du Canton de Genève.

Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art.728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Bernex SA

Franco Luisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 9 février 2015
FLGG142048A8

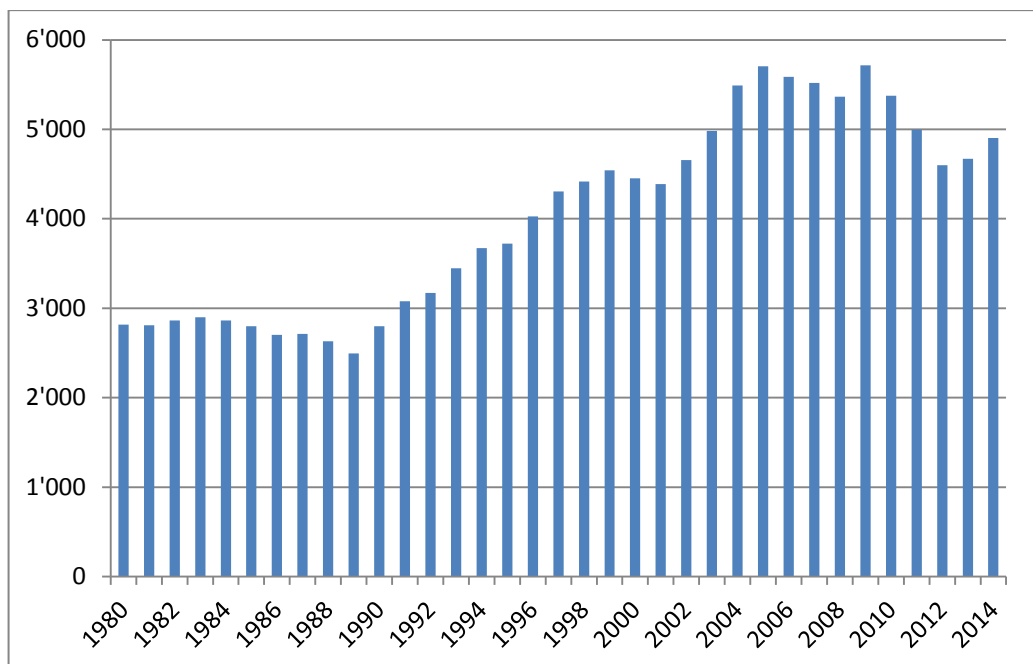
Annexes: - comptes annuels
(bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des immobilisations, tableau de variation des fonds propres, tableau de variation des provisions et annexe aux comptes annuels)

Statistiques

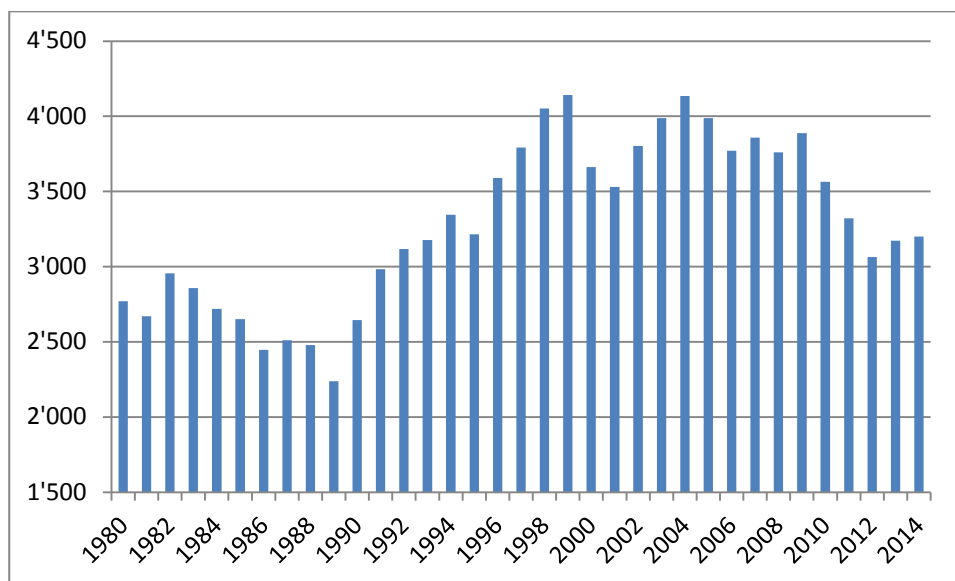
Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250.00	5% Fr. 251.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200.00	5% Fr. 201.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100.00	5% Fr. 101.00 à Fr. 500.00	9,5 % Dès Fr. 501.00
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100.00	4,5 % Fr. 101.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

Nombre de prêts en cours au 31 décembre (1980-2014)



Nombre de prêts octroyés (1980-2014)



Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2014	339	Fr. 285'705.00	Fr. 39'268.35
2013	448	Fr. 379'170.00	Fr. 106'420.75
2012	615	Fr. 423'235.00	Fr.127'369.45
2011	597	Fr. 424'975.00	Fr.213'973.35
2010	600	Fr. 459'070.00	Fr. 200'199.15
2009	681	Fr. 471'715.00	Fr. 217'530.15
2008	674	Fr. 497'365.00	Fr. 167'741.15

Informations sur la clientèle

Nombre de nouveaux clients

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
674	679	503	434	379	430	442

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2014	2'542	4'903	1.93 prêts
2013	2'463	4'671	1.90 prêts
2012	2'380	4'599	1.94 prêts
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts